

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION
REVUE DE PRESSE SEMAINE 21/09

1

Les bénéficiaires du SMIC

Proportion en %, au 1^{er} juillet 2008,
par branches professionnelles



« Les Echos » / Source : Dares

Les décrets pour réparer les dégâts forestiers de la tempête Klaus enfin parus
SNCF : les "gros" syndicats étouffent les "petits"
La CFDT a gagné 6.000 militants en 2008
DCNS : FO et la CFTC ne sont plus représentatifs
La fusion entre Italcementi et Ciments Français approuvée par l'AMF
Bruno Lucas, nouveau président de la Foncière Logement
138 000 emplois supprimés au 1^{er} trimestre
La baisse des rémunérations variables affecte le pouvoir d'achat des cadres
« Pôle emploi doit reprendre avec vigueur ses relations avec les entreprises »
Le Conseil d'orientation de l'emploi préconise de nouvelles mesures anticrise
Sarkozy veut un fonds stratégique pour réveiller la filière bois
Un point noir du commerce extérieur français
Construction: Sarkozy veut multiplier par dix l'utilisation du bois
La crise fait progresser les adhésions aux syndicats
A 14 %, la proportion de salariés payés au SMIC repart à la hausse
Les heures supplémentaires ont décliné au premier trimestre
Cauval (Simmons, Treca) supprime plus de 400 emplois en France
Isoroy ferme deux sites de production
Le 1% logement veut discuter de son avenir avec le gouvernement

Les échos 18 mai 2009

Les décrets pour réparer les dégâts forestiers de la tempête Klaus enfin parus

Tout arrive à qui sait attendre. Les décrets permettant de débloquer les aides destinées aux forestiers ont été publiés samedi, près de quatre mois après le passage de la tempête Klaus, le 24 janvier dernier. Ils détaillent notamment le fonctionnement des prêts bonifiés qui doivent permettre de financer les coûts de mobilisation, de transport et de stockage des bois tombés pendant la tempête en attendant une reprise du marché. L'objectif étant de stocker près de 9 millions de tonnes (sur les 40 millions de mètres cubes tombés pendant la tempête) avec un système par aspersion d'eau lui permettant de conserver ses qualités de bois d'œuvre.

Prêts garantis à 50 %

Conformément aux promesses de Michel Barnier, ce sont au total 600 millions d'euros de prêts bonifiés qui pourront être accordés, à un taux de 1,5 % et pour une durée de trois à cinq ans. Des prêts qui seront accordés aux sylviculteurs et aux entreprises de la filière, mais aussi à des pépiniéristes forestiers et des entreprises de reboisement, ainsi qu'aux communes forestières dont le budget dépend en partie des coupes de bois.

Seul problème, le ministre de l'Agriculture s'était engagé à ce que l'Etat garantisse 80 % de chacun de ces prêts, soit environ 500 millions d'euros au total. A l'arrivée, les décrets n'évoquent qu'une garantie de 50 %, avec la possibilité de la porter à 80 % en cas de « *difficulté avérée d'accès aux prêts bonifiés pour les opérateurs de la filière bois* ».

Un revirement et un flou juridique qui rendent les professionnels furieux. Car, dès le mois d'avril, ce sont en tout 85 dossiers de stockage et de transport des bois tombés à terre qui ont été déposés auprès de la direction régionale du ministère de l'Agriculture. Avec une garantie de l'Etat de 50 %, « *les projets de stockage ne pourraient se réaliser* », avait averti le Comité interprofessionnel du pin maritime, qui regroupe les professionnels de la filière. Nul doute que ces derniers vont écouter attentivement Nicolas Sarkozy, qui doit évoquer, demain en visite dans le Bas-Rhin, l'avenir de la filière bois.

Le monde 18 mai 2009

SNCF : les "gros" syndicats étouffent les "petits"

Pendant une fraction de seconde, Guillaume Pepy s'est demandé s'il n'allait pas devoir séparer les belligérants. L'altercation a eu lieu début mai, alors que le président de la SNCF rencontrait des représentants des cheminots. Avant même que la réunion ne commence, les élus de la CGT et de SUD-Rail se sont copieusement invectivés devant leur patron, un peu effaré. *"Je ne comprends pas. D'habitude, c'est à moi que vous vous en prenez"*, leur a, en substance, fait remarquer M. Pepy.

Depuis quelques semaines, les accrochages entre syndicalistes de la SNCF se multiplient. Ces tensions sont la conséquence directe des élections professionnelles du 26 mars, qui ont divisé le paysage en deux camps.

D'un côté, il y a la CGT, l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT - alliée à la FGAAC (agents de conduite, autonomes) - qui ont recueilli au moins 10 % des voix sur le plan national et qui sont donc considérées comme représentatives, en vertu de la loi du 20 août 2008 *"portant rénovation de la démocratie sociale"*.

De l'autre, il y a FO et la CFTC, sous la barre des 10 %. Ces deux organisations n'étant plus représentatives, elles ne peuvent désormais ni négocier ni signer d'accord - ce qui est conforme à la nouvelle législation. Ce qui l'est moins en revanche, selon elles, c'est l'application de nouvelles règles dans les régions ou dans les établissements où elles ont obtenu plus de 10 % des suffrages : même à ces échelons-là, elles sont chassées des postes-clés à cause des pratiques anti-démocratiques du "gang des quatre", selon la formule d'Eric Falempin, secrétaire général de FO-cheminots.

Comme après chaque élection à la SNCF, les syndicats se sont rencontrés en avril pour rédiger un "accord de gestion" sur la répartition des responsabilités dans diverses instances de l'entreprise. Mais cette fois-ci, seules les quatre organisations "représentatives" ont participé à ce "Yalta". Première décision : désigner des représentants au comité central d'entreprise (CCE). La CFDT, la CGT, SUD et l'UNSA se sont partagé les sièges dévolus aux personnels. Deuxième décision - qui indigné FO et la CFTC : désormais, pour décrocher les postes-clés dans les 27 comités d'établissement (CE) et dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les syndicats devront glaner 20 % des voix, contre 10 % jusqu'alors.

Cette nouvelle disposition "vise très clairement à évincer FO et la CFTC", dénonce Bernard Aubin, de la CFTC-Transports. Dans le comité d'établissement de Lorraine, par exemple, le syndicat chrétien est exclu des fonctions décisionnelles, bien que 15 % des cheminots aient voté pour lui. L'inspection du travail de Metz, qui a été saisie, a indiqué par écrit que cette situation pourrait être assimilée à une "inégalité de traitement".

D'autres incidents sont venus troubler l'atmosphère. Bien qu'elle soit arrivée en tête à Strasbourg, la CFTC n'assurera pas le secrétariat du comité d'établissement. "Il nous paraissait délicat de confier cette responsabilité à une personne issue d'un syndicat ne siégeant pas au CCE, explique Xavier Ulrich, responsable régional de l'UNSA-cheminots. Comme les dossiers examinés au niveau régional découlent d'orientations nationales, il est important d'être au courant de ce qui se décide à Paris."

"C'est tout de même raide d'apprendre que dans des régions où la CFTC a obtenu plus de 10 % et est donc représentative, des syndicalistes de l'UNSA disent à nos militants : "Qu'est-ce que vous foutez à cette réunion ?"", tempête M. Aubin. Pour de simples rencontres relatives - par exemple - à la sécurité des cheminots, "nous ne sommes plus invités", note M. Falempin. Cette mise à l'écart s'effectue "avec la complicité de la direction".

"JE RESPECTE TOUT LE MONDE"

Même s'il fait partie du "club des quatre", SUD-Rail désapprouve certaines pratiques. "Nous avons récemment organisé une réunion interfédérale à propos des contrôleurs, raconte l'un de ses responsables, Christian Mahieux.

La CGT et l'UNSA ont demandé à la CFTC et à FO de quitter la salle en leur expliquant qu'il était hors de question pour elles de signer une expression commune avec les autres fédérations." Pour M. Mahieux, tous les syndicats de la SNCF ont vocation à participer à ce type de rencontres.

"Je respecte tout le monde", rétorque le secrétaire général de la CGT-cheminots, Didier Le Reste. "L'accord de gestion" correspond à des usages établis depuis les années 1980, souligne-t-il, en ajoutant : "Les quatre organisations dites représentatives ont élaboré un texte conforme à la législation. Après discussion, elles ont estimé que pour les comités d'établissement et les CHSCT, le seuil de 20 % s'imposait au regard de la situation créée par la loi de 2008." A charge pour les syndicats "qui ne se sont pas qualifiés" à l'issue des élections du 26 mars de le faire au prochain scrutin, dit M. Le Reste.

La tâche se révèle difficile pour FO et pour la CFTC dont la visibilité va aller en s'amoindrissant. Elles conserveront leurs locaux syndicaux jusqu'en mars 2010, la direction leur ayant donné un an pour déménager. Mais après cette date, il faudra trouver d'autres solutions. Bon nombre de leurs permanents ne pourront plus consacrer tout leur temps au syndicalisme puisqu'ils vont être remis à disposition de l'entreprise. Le crédit d'heures de délégation syndicale alloué à ces deux syndicats va aussi fondre.

Autrement dit, leur capacité à peser dans le rapport de force est en jeu. "Si une organisation n'est plus capable de nuire, elle n'est plus écoutée, rappelle Bruno Duchemin, responsable de la FGGAC. C'est la culture du dialogue social à la SNCF. Peut-être faudra-t-il la changer."

Les échos 18 mai 2009

La CFDT a gagné 6.000 militants en 2008

La CFDT poursuit son redressement. Selon les chiffres qu'elle a publiés vendredi, la centrale de François Chérèque a connu l'an dernier une hausse de 0,73 % de ses adhésions, portant de 808.720 à 814.636 le nombre de ses cotisants. Cette hausse intervient dans la foulée de la légère progression constatée en 2007 (+0,63 %) et confirme le retour à une dynamique positive après des années 2003 à 2006 marquées, suite au soutien de la centrale à la réforme des retraites, par la perte cumulée de 10 % de ses troupes. En 2008, 10 fédérations sur 15 ont augmenté leur nombre d'adhérents, au premier rang desquelles les fédérations « interco » (collectivités territoriales, intérieur, justice, + 5,9 %), santé-sociaux (+ 1,8 %), finances (+ 1,8 %) et banques (+ 1,54 %). Dans les couloirs de la CFDT, ce résultat est néanmoins jugé « un peu en deçà de [ses] espoirs », même si la centrale préfère souligner que « cette progression, modeste, masque un investissement militant important pour pallier les départs à la retraite et ceux liés aux changements de situation professionnelle ».

DCNS : FO et la CFTC ne sont plus représentatifs

Les syndicats FO et CFTC ne sont plus représentatifs au sein du groupe public de construction navale militaire DCNS, à l'issue des élections professionnelles, qui ont vu la CFDT passer en tête, devant la CGT, a-t-on appris vendredi auprès de la direction et des syndicats.

Selon des résultats provisoires établis par la direction, FO et la CFTC obtiennent respectivement 5,26 % et 3 % dans les élections des comités d'établissement, ce qui ne leur permet plus d'être représentatifs puisqu'ils n'atteignent pas les 10 % nécessaires pour pouvoir négocier des accords avec la direction, d'après la loi d'août 2008 sur les nouvelles règles de représentativité syndicale. DCNS, l'héritier de l'ex-Direction des chantiers navals, est détenu à hauteur de 75 % par l'Etat.

Le moniteur 18 mai 2009

La fusion entre Italcementi et Ciments Français approuvée par l'AMF

L'Autorité des marchés financiers a indiqué dans un communiqué vendredi 15 mai que le groupe italien de matériaux de construction n'était pas obligé de lancer une offre publique de retrait (OPR) avant la fusion projetée avec sa filiale française.

La fusion projetée entre Italcementi et Ciments Français "n'implique pas de modification significative des droits et intérêts des actionnaires de Ciments Français de nature à justifier la mise en œuvre préalable d'une OPR", a indiqué vendredi 15 mai l'AMF. Pour l'Autorité des Marchés Financiers, qui avait été saisie par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (Adam), les actionnaires de Ciments Français devraient bénéficier d'un "pouvoir accru". Conséquence : Italcementi peut absorber Ciments Français.

Les actionnaires de Ciments Français deviendront actionnaires "d'un nouvel ensemble au flottant élargi de l'ordre de 53%, l'actionnaire de contrôle actuel d'Italcementi se trouvant dilué à environ 47% du capital d'Italcementi sous l'effet de la fusion", estime-t-elle.

Les dirigeants d'Italcementi, qui détiennent actuellement environ 82% de Ciments Français, avaient menacé de ne pas procéder à la fusion si l'AMF les obligeait à déclencher une OPR.

Pour amadouer les actionnaires, le conseil d'administration de Ciments Français a approuvé le 5 mai "une distribution exceptionnelle de 4 euros par action conditionnée à la réalisation effective de la fusion" avec la maison-mère.

Italcementi avait annoncé mi-février avoir approuvé un plan de simplification de sa structure via l'incorporation de 100% de sa filiale à travers une fusion sur la base d'une parité de 8,25 actions ordinaires Italcementi pour une action ordinaire Ciments français sans que le groupe italien ne débourse du "cash".

"Italcementi et Ciments Français se félicitent d'une décision qui valide les arguments qu'elles ont fait valoir depuis l'annonce du projet, rendu possible par la récente Directive européenne sur les fusions transfrontalières" ont indiqué les deux groupes dans un communiqué commun.

"Dès que la décision de l'AMF sera devenue définitive et une fois finalisée la préparation de l'ensemble des documents nécessaires à la fusion, les conseils d'administration de Ciments Français et d'Italcementi se réuniront dans les prochaines semaines pour approuver le traité de fusion et convoquer les assemblées générales", ajoute le communiqué.

La fusion, une opération considérée comme la première fusion transfrontalière européenne, va permettre de constituer le cinquième cimentier mondial.

L'opération devrait être bouclée en juillet, selon Carlo Pesenti, administrateur délégué d'Italcementi, entré au capital de Ciments Français en 1992 au moment où celui-ci était au bord du dépôt de bilan.

Italcementi a accusé une nouvelle perte nette au cours des trois premiers mois de l'année, à cause de la crise du secteur de la construction, de 12,67 millions d'euros pour un chiffre d'affaires en repli de 11,1%.

Bruno Lucas, nouveau président de la Foncière Logement

C'est un homme du bâtiment qui prend la tête de la Foncière Logement : Bruno Lucas, PDG du groupe du même nom installé à Laval (Mayenne), vient d'être choisi pour occuper ce poste après le départ d'Alain Sionneau.

Bruno Lucas, 49 ans, occupe des fonctions tant à la FFB qu'au Medef. Formé à l'ISG de Paris, il a pris en 1992 les rênes de l'entreprise créée en 1956 par ses parents, André et Marie-Madeleine. Ebénisterie au départ, elle s'est rapidement tournée vers les revêtements de sol souples, alors en plein développement. Tous corps d'état, elle est présente aujourd'hui sur 19 sites, emploie un millier de salariés pour une centaine de millions de chiffres d'affaires.

Bruno Lucas combine ses activités de chef d'entreprise avec des fonctions syndicales : membre du conseil exécutif du Medef pour les pays de la Loire, il est aussi président de l'Académie du Medef. Il occupe aussi la vice-présidence de la FFB de la Mayenne et est délégué régional Pays de la Loire de l'Union de la peinture.

La Foncière Logement est un opérateur dans la mouvance du 1% logement chargé d'apporter de la mixité dans les grands quartiers d'habitat social en y introduisant du locatif libre et, à l'inverse, en augmentant l'offre de logements sociaux dans les communes où il n'y en a pas assez. Sa gestion - rémunération des plusieurs dirigeants, non contrôle de l'Etat - a été critiquée par la Cour des comptes. Dans le cadre de la reprise en main du 1% logement, le « business model » de la Foncière Logement doit être modifié : elle mettra moins de subventions dans les opérations qu'elle achète, ce qui suppose plus d'emprunt et un allongement de la durée d'amortissement (15 ans aujourd'hui). Le parc de la Foncière Logement doit, à terme, venir abonder les caisses de retraite complémentaires.

Liaisons sociales 18 mai 2009

138 000 emplois supprimés au 1^{er} trimestre

Le marché du travail continue de se dégrader. Sous l'effet de la récession économique qui se poursuit (le PIB français s'est contracté de 1,2 % au premier trimestre 2009, après un recul de 1,5 % au trimestre précédent), les suppressions d'emplois se sont accentuées. Selon les résultats provisoires de l'enquête Acemo de la Dares, l'**emploi salarié** dans le secteur **marchand** (hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale) a **reculé de 0,9 %**, ce qui correspond à la **destruction de 138 000 emplois** en un **trimestre** (données CVS). En **un an**, ce sont **321 200 emplois** qui ont été supprimés, soit une baisse de 2 %.

Chute de l'emploi intérimaire

Au premier trimestre 2009, les pertes d'emplois se sont accélérées dans l'industrie et les services. Seul le secteur de la **construction** voit ses **effectifs** très **légèrement augmenter** (+ 700 postes). Les emplois **industriels** continuent de se réduire : - **44 800 postes** au premier trimestre (- 2,9 %). L'industrie ne représente plus qu'environ 1/5 des emplois salariés marchands en France. L'emploi dans le secteur tertiaire a également subi le fort recul de l'**intérim**, très lié à la conjoncture économique. **93 900 emplois** ont été **supprimés** dans le **tertiaire** au premier trimestre (- 0,9 %), dont 77 800 emplois intérimaires. C'est près de 20 000 destructions de postes supplémentaires par rapport au dernier trimestre 2008.

Sur les **321 200** emplois salariés **marchands** détruits en un an, **un tiers** provient de l'**industrie** et **deux tiers** des activités de **services**, principalement l'**emploi intérimaire**. Celui-ci s'est réduit de 33,8 % par rapport au premier trimestre 2008. Le nombre d'emploi intérimaire retrouve ainsi son niveau de 1999.

Gains de pouvoir d'achat du SMB

Dans les entreprises de dix salariés ou plus, l'indice du **salair e mensuel de base** (SMB) a **progressé** de 0,8 % au premier trimestre 2009. En **glissement annuel**, il augmente de **2,7 %**, ce qui marque un ralentissement par rapport au dernier trimestre 2008, où il avait progressé de 3 %. Les salariés français ont toutefois bénéficié sur les trois premiers mois de l'année de la **chute** de l'inflation. Au cours du trimestre, les prix à la consommation n'ont augmenté que de 0,2 %.

Sur l'année, la hausse n'est guère plus élevée (+ 0,3 %). Cette baisse de l'inflation favorise les **gains de pouvoir d'achat** du SMB qui s'établissent à **2,4 points**, alors qu'ils étaient nuls le trimestre précédent.

Le **salair e horaire de base ouvrier** (SHBO) s'**accroît** de 0,8 % ce trimestre et de **2,9 %** sur l'année. Là aussi, le ralentissement de l'inflation mesurée par les prix hors tabac des seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (+ 0,4 % sur l'année) autorise 2,5 points de gains de pouvoir d'achat.

La **durée collective moyenne** du travail, mesurée dans les entreprises de dix salariés ou plus, reste **inchangée** à **35,6 heures**.

Les échos 19 mai 2009

La baisse des rémunérations variables affecte le pouvoir d'achat des cadres

Le tabou de la baisse des salaires des cadres n'est plus de mise en France. Sans suivre Hertz ou Hewlett-Packard, les entreprises peuvent jouer sur les rémunérations variables, qui représentent près de 14 % du salair e des cadres.



Après Hewlett-Packard, « l'affaire » Hertz continue de faire des remous. Ces deux entreprises américaines implantées en France ont ébranlé le paysage social en brisant un tabou : celui de la baisse des salaires. Le ministre du Travail, Brice Hortefeux, a jugé dimanche que d'éventuelles baisses de rémunération des salariés en temps de crise n'étaient « *pas choquantes* » si elles se décidaient au terme d'une négociation et si elles s'accompagnaient de « *contreparties* », au premier rang desquelles « *la préservation de l'avenir de l'entreprise* ».

Pour l'heure cependant, les cas de ce type se comptent encore sur les doigts d'une main. Outre Hertz et Hewlett-Packard, qui font figure de francs-tireurs, Poclain Hydraulics a fait accepter par ses employés le principe d'une baisse de salaire de 5 % à 15 % selon les échelons de rémunération, en échange d'une réduction du temps de travail de 20 %.

Un avenant au contrat

Au mois de février dernier, IBM France avait suivi une autre voie en changeant de statut une cinquantaine de technico-commerciaux. Décision qui conduisait à faire passer de 70 % à 55 % leur part de rémunération fixe, et entraînait, selon les syndicats, une baisse de 6 % à 15 % des salaires nets. **Renault** a, quant à lui, demandé à ses cadres d'abandonner des jours de congé pour améliorer l'indemnisation du chômage partiel des salariés.

Le recours aux baisses de salaires est courant outre-Atlantique, car il est plus simple à mettre en oeuvre (lire ci-dessous). En France, la loi interdit toute décision unilatérale de l'employeur, et impose que chaque salarié concerné accepte de signer un avenant à son contrat de travail. Avec le risque, pour la direction de l'entreprise, comme dans le cas de HP, de voir monter une opposition syndicale qui devrait rendre difficiles les réunions programmées cette semaine afin de faire avaliser le principe de cette baisse de rémunération (« Les Echos » du 16 mai).

Plongeon des bonus

La menace d'une baisse de pouvoir d'achat des cadres n'est pour autant pas minime. Si les baisses de salaire fixe sont ultrasensibles, les entreprises peuvent jouer beaucoup plus facilement sur les rémunérations variables, et notamment les primes des performances individuelles et collectives de leurs cadres. Les primes - toutes causes confondues - dépassent en moyenne 13 % de la rémunération brute de l'ensemble des salariés français. Plus d'un cadre sur trois (37 %) touche une rémunération variable liée à ses performances ou à celle de son entreprise. Et cette part atteint 14,2 % du salaire brut, plus de la moitié du variable étant liée à des critères de performance. C'est avant tout dans la finance, le commerce et les services aux entreprises que ce type de primes aux performances s'avèrent les plus importantes. Autant de secteurs où les cadres ont vu leurs bonus au titre de 2008 plonger. L'année 2009 ne sera sans doute pas meilleure.

DOMINIQUE-JEAN CHERTIER - PRÉSIDENT DE PÔLE EMPLOI

« Pôle emploi doit reprendre avec vigueur ses relations avec les entreprises »

Dominique-Jean Chertier.



Laurent Wauquiez a accordé une note de 11/20 à Pôle emploi. Et vous ?

Ce serait une erreur grave de nier les problèmes mais il ne faut pas tant mettre une note que voir comment on peut améliorer le dispositif. Comme dans toute fusion importante, on pouvait s'attendre légitimement à des difficultés. La situation a été compliquée par la montée très forte du chômage. En janvier et février, le nombre de demandes d'inscription au chômage a augmenté de 3.000 par jour en net. C'est considérable.

N'aurait-il pas mieux valu décaler la fusion ?

Différer n'aurait rien changé. D'autant que c'est plutôt moins pire que ce qu'on a pu connaître dans le passé. Au début des années 1990, on a eu des problèmes majeurs de retard dans le paiement des chômeurs, mais aussi un nombre de dossiers en instance bien plus important.

Donc vous êtes satisfait de la situation...

Evidemment non. Ce serait stupide de prétendre qu'il n'y a aucune difficulté. Plusieurs choses ne vont pas bien. L'informatique, par exemple. Il est urgent de rendre le système d'inscription, de placement et d'indemnisation totalement compatible et unifié pour faciliter le travail des agents. Et il faut vite renforcer les équipes avec des gens formés car on ne s'improvise pas du jour au lendemain spécialiste de l'indemnisation et du placement.

Les 1.840 créations de postes annoncées seront-elles suffisantes ?

Ce n'est pas certain. Mais il faut être très pragmatique. Je préfère 1.800 postes tout de suite que 3.000 à la fin de l'année. Je considère cela comme une première étape.

Ne craignez-vous pas que l'arrivée du RSA et la vague d'inscriptions de jeunes à la rentrée viennent bloquer le système ?

Il y a traditionnellement un creux d'activité entre mai et août. Mais c'est tout de même très inquiétant. Pôle emploi doit être opérationnel au plus vite pour utiliser à plein les mesures prises dans le cadre du plan d'emploi pour les jeunes. Il faut aussi reprendre avec vigueur les relations avec les entreprises. La première chose à faire, c'est de simplifier la procédure de dépôt des offres de travail.

Que pensez-vous du 3949 ?

L'idée d'un numéro de téléphone unique va dans le sens de la simplification mais pour cela il faut que le service fonctionne. Sa qualité ne peut être évaluée par le seul taux d'aboutissement des appels. Il faut que les chômeurs obtiennent des réponses. C'est encore insuffisant sur ce point.

Il faut aussi encore travailler sur le coût des appels. Le conseil d'administration va réfléchir aux moyens de réduire, voire d'annuler le coût du 3949 pour les situations les plus difficiles. En outre, ce système doit traiter les démarches fastidieuses qui peuvent se faire par téléphone. Mais il y a nécessité de maintenir un contact direct entre le chômeur et l'agent qui le suit.

Avec des portefeuilles qui dépassent parfois les 150 chômeurs par agent, comment cela peut-il être possible ?

De telles situations ne sont tenables ni pour les agents ni pour les chômeurs concernés. Il ne faut donc surtout pas saupoudrer les renforts sur tout le territoire mais les affecter aux sites le plus sous pression.

Que pensez-vous de la façon dont la fusion est menée par la direction générale de Pôle emploi ?

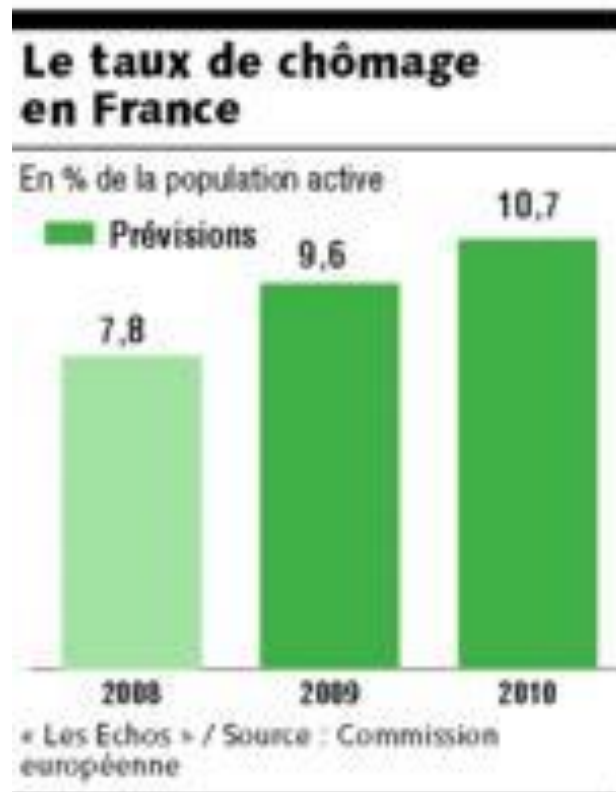
Un travail considérable a déjà été accompli, dans des circonstances très difficiles. Mais il y a trois points sur lesquels il faut être très attentif. L'assurance-chômage comme l'ANPE étaient des univers marqués par une très forte tradition de négociation et de contractualisation. Une attention particulière doit être portée à cette dimension culturelle. Il est aussi indispensable que chaque manager maintienne une stricte équité dans les équipes entre les ex-ANPE et les ex-Assedic. Enfin, dans un organisme de la taille de Pôle emploi, il est indispensable de maintenir une cohérence d'ensemble mais aussi de laisser des marges d'autonomie et de responsabilité aux opérateurs sur le terrain.

On parle beaucoup de reconversions professionnelles. Pôle emploi est-il outillé pour ?

Pôle emploi n'a pas une compétence universelle. La problématique emploi-formation-orientation est suffisamment complexe et importante pour que personne ne puisse prétendre à l'hégémonie. Par contre, il est indispensable que les différents acteurs se coordonnent pour éviter les redondances et renforcer l'efficacité de leurs actions. C'est ce que doit notamment faire Pôle emploi avec les régions.

Le Conseil d'orientation de l'emploi préconise de nouvelles mesures anticrise

Le COE débat aujourd'hui de propositions en faveur de l'emploi. Parmi les pistes du document de travail figurent la possibilité pour les préfets de suspendre les plans sociaux et l'obligation d'embauche de jeunes pour les entreprises bénéficiant du plan de relance.



La discussion devrait être animée au sein du Conseil d'orientation de l'emploi. La séance d'aujourd'hui est censée conclure les travaux engagés en janvier par le COE, qui avait décidé alors de « *procéder sans tarder à une analyse partagée de la situation de l'emploi et des préconisations qu'elle appelle* ». Sa présidente, Marie-Claire Carrère-Gée, n'a pas fait dans la demi-mesure en rédigeant le document de travail adressé aux 49 membres de cette instance - partenaires sociaux, parlementaires, représentants des collectivités, experts, etc.

Certaines suggestions viennent conforter des dispositifs déjà lancés : c'est en particulier le cas de la facilitation du prêt de main-d'oeuvre par des entreprises en difficulté ou des groupements d'employeurs. C'est aussi le cas du service civique, même s'il tarde à se concrétiser.

Assouplir le chômage partiel

D'autres visent à compléter des mesures prises depuis le début de l'année par le gouvernement : le document de travail propose en particulier d'assouplir encore plus le recours au chômage partiel pour les employeurs (contingent annuel d'heures allongé, possibilité de régimes différenciés selon les activités de l'entreprise ou les catégories de personnels) tout en prolongeant l'effort financier de l'Etat sur la durée.

Le COE évoque aussi la déclinaison du Fonds stratégique d'investissement (FSI) dans des fonds régionaux « défensifs » abondés par les collectivités locales.

D'autres pistes nouvelles ne seront probablement pas consensuelles. Plusieurs font grincer les dents du côté du patronat, telles que l'idée d'une obligation d'embauche de jeunes dans les entreprises bénéficiant du plan de relance (investissements publics), souhaitée aussi par Martin Hirsch. Autre proposition choc : permettre aux préfets de suspendre « les plans sociaux conduisant à la fermeture d'un site lorsqu'ils sont le fait d'un grand groupe bénéficiaire et que les salariés ne font pas l'objet d'un reclassement sur un autre site du groupe ». Le texte mentionne également le renforcement de l'obligation de revitalisation pour les entreprises de plus de 1.000 salariés « qui licencient sur plusieurs sites ou bassins d'emploi » et l'allongement de la durée des congés de reclassement.

Allonger la scolarité obligatoire

A contrario, d'autres propositions ne sont pas vraiment du goût des syndicats, comme « l'élargissement temporaire des modalités de recours au CDD et à l'intérim pour l'embauche de demandeurs d'emploi ». Parmi les autres pistes figurent l'élargissement provisoire aux entreprises publiques (SNCF, La Poste, etc.) du périmètre des emplois aidés ou l'instauration d'un mécanisme de « crédit d'allocation chômage à taux zéro pour les jeunes qui n'auraient pas cotisé suffisamment » pour être indemnisés. A plus long terme, le texte propose « la mise à l'étude de l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans ou jusqu'à l'acquisition du socle de compétences ou d'une première qualification ».

Le COE aura du mal à se mettre d'accord mais un éventuel consensus pèserait lourd pour la suite, alors que le gouvernement a renvoyé à la fin juin le débat sur d'éventuelles nouvelles mesures sociales.

Sarkozy veut un fonds stratégique pour réveiller la filière bois

Lors d'un déplacement en Alsace, le président de la République doit annoncer des mesures destinées à réveiller une filière très affectée par la crise. Elles sont inspirées d'un rapport commandé à Jean Puech, l'ancien ministre de l'Agriculture. Parmi les décisions phares figure la création d'un fonds stratégique doté de 100 à 150 millions d'euros



C'est une « belle endormie » que **Nicolas Sarkozy** est venu réveiller aujourd'hui en Alsace. A l'occasion d'une visite à la scierie Siat-Braun, à Urmatt, le président de la République doit annoncer toute une série de mesures destinées à dynamiser la filière bois, qui réalise 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, avec 450.000 personnes, mais se révèle très éparpillée et accuse un énorme déficit commercial.

Parmi les décisions phares figure la création d'un fonds stratégique, sur le modèle des fonds destinés à aider les secteurs de l'aéronautique, l'automobile et peut-être bientôt des biotechnologies. Doté de 100 à 150 millions d'euros, il serait lancé avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, des financiers institutionnels, l'Ademe, l'ONF, des industriels concernés, etc. Cette création est l'une des mesures préconisées par Jean Puech dans un rapport commandé en décembre par Nicolas Sarkozy et remis le mois dernier au président de la République. Les premières opérations du fonds « *pourraient être annoncées rapidement, dès le premier semestre* », précise le rapport.

Au total, l'ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche d'Edouard Balladur a formulé 41 propositions, parmi lesquelles 9 sont présentées comme des « mesures phares ». Au-delà du développement d'une interprofession visant à créer un véritable « esprit de filière », Jean Puech préconise de tripler le prix d'achat de l'électricité produite à partir du bois, en le portant à 150 euros par mégawattheure. Et de multiplier par 10 le seuil minimal d'incorporation du bois dans les constructions. « *Malgré l'accord-cadre signé par l'Etat et la profession du bâtiment en mars 2001 [...] la part du bois dans la construction stagne toujours à 10 %, alors que l'objectif était de la porter à 12,5 % en 2010* », pointe le rapport. Une mesure qui s'inscrit dans le cadre du texte du Grenelle de l'environnement et, en particulier, de son article 29.

Loin de la pénurie redoutée

En fait, les Français ont tendance à sanctuariser leur forêt, la troisième d'Europe, dans une attitude antinomique de son exploitation. Au final, 60 % seulement de la production annuelle sont consommés, tandis que 36 millions de mètres cubes de bois restent sur pied. On est donc loin de la pénurie redoutée. D'autant que la filière pâtit de la crise qui affecte l'économie depuis la mi-2008, car le bois est fortement corrélé au marché de la construction. Il est également très lié au secteur de l'emballage, dont l'activité a chuté de 40 %. « *Actuellement, nous ne pouvons sortir davantage de bois, car le marché ne l'absorbe pas à cause de la conjoncture économique. Notre plus gros souci est de préserver le potentiel humain jusqu'à la sortie de la crise* », explique Marie de l'Estoile, la présidente de l'Union de la coopération forestière française.

Les forêts de l'Hexagone ont aussi beaucoup souffert des tempêtes de 1999 et de début 2009 (lire ci-contre). Un phénomène malheureusement prévisible car la forêt, qui continue à croître de 25.000 hectares par an, a été largement convertie de taillis, offrant moins de prise au vent, en futaies.

Les mesures préconisées doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés à l'issue des travaux du Grenelle. A l'horizon de 2012, la filière doit être à même de produire 12 millions de mètres cubes de bois supplémentaires, ce qui correspondrait à la création de 30.000 emplois. A l'échéance de 2020, la production doit être accrue de 21 millions de mètres cubes, avec 80.000 nouveaux postes.

LAURENCE BOLLACK, Les Echos

Les fonds existants

Le fonds stratégique d'investissement (FSI) est détenu à 49 % par l'Etat et 51 % par la Caisse des Dépôts. Il sera bientôt doté de 14 milliards d'euros de participations apportées par ses deux actionnaires et de 6 milliards d'euros de liquidités, pour investir dans des entreprises françaises.

Le fonds de modernisation des **équipementiers automobiles (FMEA)**, créé dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, est intégré dans le FSI. Il est doté de 600 millions d'euros, 200 millions apportés par le FSI et 200 millions chacun par Renault et PSA.

Les fonds **Aerofund I & II**, sponsorisés par CDC Entreprises (qui sera intégré au FSI) ainsi que par EADS et Safran, investissent dans des acteurs de l'aéronautique. Ils sont dotés de 75 millions d'euros

Un point noir du commerce extérieur français

Le solde négatif de la filière bois a atteint 6,3 milliards d'euros l'an dernier. C'est le deuxième poste de déficit de la balance commerciale française.

Dans la balance commerciale de la France, seule l'énergie, en raison des achats de pétrole, affiche un déficit pire que le bois. Le solde négatif de cette filière a atteint 6,3 milliards d'euros l'an dernier. Sur ce total, 2,5 milliards d'euros proviennent des papiers et pâte à papier, 2,1 milliards des meubles et 700 millions des sciages de résineux. Plus inquiétant encore : ce déficit tend à se creuser d'année en année depuis plus de dix ans. En euros constants, et hors papiers et cartons transformés, il est passé d'un point bas de 2,5 milliards d'euros en 1996 à 5 milliards en 2008. D'où la volonté de **Nicolas Sarkozy** de secouer la filière, de développer l'exploitation des forêts françaises, afin de réduire les importations.

2000, une année d'équilibre

En volume, les importations sont également supérieures aux exportations depuis de longues années. Seule exception : 2000, une année d'équilibre après la tempête de 1999, qui avait entraîné une forte récolte en raison de l'importance des chablis, ces bois abattus par le vent. En fait, l'ameublement représente le tiers du total du déficit financier, mais la quantité de bois proprement dite est réduite, car les meubles contiennent d'autres matériaux tels que du métal, des plastiques, etc. Évaluée en « équivalent bois rond », la production française ressort à 36 millions de mètres cubes et les importations à 49 millions, selon les chiffres du ministère de l'Agriculture inclus dans le rapport Puech.

Les achats à l'étranger sont essentiellement constitués de papiers et cartons (23 millions de mètres cubes), de pâte et vieux papiers destinés aux industries papetières (14 millions) et de sciages de résineux. Quant aux exportations (40 millions de mètres cubes), elles concernent essentiellement la pâte à papier. En volume, le déficit commercial atteint ainsi 32 % pour les sciages de résineux, 53 % pour les pâtes de bois et... 60 % pour les papiers et cartons.

Depuis 2000, la tendance est à la réduction des importations de bois d'industrie destiné aux usines de panneaux de pâte à papier. En revanche, le déficit des sciages de résineux se creuse, sauf celui des produits de qualité secondaire destinés au Maghreb, qui voient leurs exportations progresser légèrement.

Les échos 19 mai 2009

Construction: Sarkozy veut multiplier par dix l'utilisation du bois

Nicolas Sarkozy a annoncé mardi à Urmatt (Bas-Rhin) vouloir multiplier par dix l'usage du bois dans la construction, en détaillant le "plan extrêmement puissant" qu'il souhaite pour cette filière.

Le chef de l'Etat qui veut "un plan bois extrêmement puissant" en France, a annoncé la création d'un "fonds stratégique d'investissement dédié" à cette filière, avec, pour "objectif", de le doter à terme de "100 millions d'euros".

"Dès 2009, un première tranche de 20 ME sera débloquée. Les groupes Eiffage, Crédit agricole, le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et l'Office national des forêts y souscriront", a précisé le président.

"Nous allons multiplier par dix, dès 2010, le seuil minimum d'utilisation de bois dans les constructions neuves. De son côté, l'Etat s'engage à promouvoir la certification et l'emploi de bois certifié dans les constructions publiques, dès 2010", a-t-il affirmé.

"La France a une consommation de bois dans la construction trois fois moindre que les Etats-Unis et cinq fois moindre que la Finlande ou le Japon", selon lui. L'augmenter "permettra de réduire les émissions de gaz carbonique et de répondre aux engagements européens de la France".

M. Sarkozy a visité une scierie familiale (Siat Braun), avant un discours devant les élus et personnalités économiques de la région.

Nicolas Sarkozy a été hué mardi par quelques dizaines de manifestants lors de son déplacement à Urmatt, a constaté un journaliste de l'AFP.

Entre 80 à 100 personnes, selon les organisateurs, et 50 selon les gendarmes, ont crié des slogans hostiles au président, au gouvernement et au capitalisme alors qu'il se rendait à la scierie SIAT Braun et à son retour.

Un autre rassemblement d'environ 50 personnes, à l'appel du Snpfen-Solidaires, avait été bloqué à quelques kilomètres de là par les gendarmes qui ont empêché toute jonction entre les deux mouvements, toute distribution de tracts et tout déploiement de banderoles.

Parmi les autres mesures annoncées: la mise en place avant fin mai des prêts bonifiés pour le financement du stockage du bois abattu par la tempête Klaus (janvier 2009); la dispense de permis de construire pour tout propriétaire utilisant du bois pour l'isolation thermique de sa maison par l'extérieur; l'expérimentation d'un marché financier visant à valoriser le stockage de carbone dans le bois.

M. Sarkozy a demandé aux ministres Jean-Louis Borloo (Ecologie) et Christine Lagarde (Economie), de travailler à l'élaboration d'un tel mécanisme que Paris pourra promouvoir lors des discussions sur la convention Climat fin 2009.

Le président a également annoncé l'augmentation du tarif de rachat d'électricité pour les unités moyennes de production à partir de bois, ou que les aides publiques et exonérations fiscales octroyées aux propriétaires privés seraient conditionnées à l'exploitation de la forêt.

Enfin, l'Office National des Forêts pourra, dans le respect du droit de la concurrence, proposer un mandat de gestion annuel aux propriétaires privés de forêt non exploitée.

En inspectant le 25 janvier près de Bordeaux les forêts ravagées la veille par la tempête Klaus, le chef de l'Etat avait annoncé un "plan spécifique pour valoriser la forêt". Il avait chargé l'ancien ministre de l'Agriculture Jean Puech de lui soumettre des propositions.

La crise fait progresser les adhésions aux syndicats

Depuis le début de l'année, la CGT, la CFDT et FO constatent une hausse notable des adhésions. Les syndicats bénéficient des inquiétudes des salariés et d'une image redorée par leur unité. Le vrai défi pour les centrales sera de réussir à fidéliser ces nouveaux publics.

Pour eux, la crise a du bon : depuis le début de l'année, la CGT, la CFDT et FO constatent un afflux d'adhésion « plus soutenu » que d'habitude. Le phénomène était déjà patent sur le terrain depuis de nombreuses semaines et les premières estimations des centrales commencent à tomber. La CFDT estime qu'elle a déjà récolté 15.600 nouveaux adhérents depuis janvier, contre 6.000 sur l'ensemble de l'année 2008. La CGT avance un rythme d'adhésions nouvelles en hausse de quelque 50 % au premier trimestre tandis que FO ne donne pas encore de chiffres.

« Il y a un indéniable effet crise avec une hausse des « adhésions de crainte ». Les gens viennent chercher un coup de main, des informations, une protection », analyse René Valladon (FO). Les syndicats commencent aussi à tirer profit des mobilisations organisées ces derniers mois. « L'unité et le sens des responsabilités des syndicats ont redoré leur image », explique Hervé Garnier (CFDT).

Reste un troisième élément d'explication, qui témoigne aussi du caractère hors normes de la situation sociale. Empiriquement, les périodes de difficultés économiques n'ont jusqu'ici pas été propices aux adhésions, provoquant au contraire un « repli sur soi ». Mais cette fois-ci, « la colère est telle que les gens relèvent la tête, se désinhibent et osent franchir le pas de la syndicalisation », assure Maryse Dumas (CGT). « Mécanismes de solidarité »

Les fédérations constatent aussi, dans la métallurgie notamment, des créations de sections dans des moyennes entreprises. « Les salariés sentent le vent du boulet et veulent être prêts quand il arrivera », explique FO. Au sein de l'Unsa, on remarque aussi que certains syndicats autonomes, peu armés pour gérer les conséquences sociales de la crise, « ont tendance à nous rejoindre pour bénéficier de notre expertise ».

Les syndicats se gardent toutefois de crier victoire trop vite. « De nouveaux publics viennent aujourd'hui à nous, mais combien resteront après la crise ? Le vrai défi sera de les fidéliser », pointent les centrales. Le phénomène, en outre, risque d'être contrecarré par un autre effet de la crise : les suppressions d'emplois toucheront aussi des adhérents. En difficultés financières, certains salariés hésitent aussi à renouveler leur adhésion. Officiellement, les syndicats ne font pas crédit. Officieusement, « on essaye toujours de s'arranger ». « Si on ne fait pas un geste quand les gens risquent de perdre leur emploi, il ne faudra pas s'étonner s'ils ne reviennent pas ensuite », prévient la CFDT, qui, comme d'autres, réfléchit à l'instauration de « mécanismes de solidarité » pour pallier le problème.

Les échos 22 mai 2009

A 14 %, la proportion de salariés payés au SMIC repart à la hausse

Après avoir reflué en 2007, la proportion de salariés rémunérés au niveau du salaire minimum a augmenté de plus de 1 point au 1er juillet 2008. Près de 3,4 millions de salariés sont payés au SMIC, dont 620.000 dans la fonction publique.



Les Français sont de plus en plus nombreux à être rémunérés au bas de l'échelle. Après deux années de baisse, la proportion de salariés payés au SMIC (8,71 euros brut de l'heure) est passée de 12,9 % à 14,1 % au 1er juillet 2008, gagnant ainsi plus de 1 point en l'espace d'un an. Leur nombre s'est accru de 180.000. C'est ce que montrent les services statistiques communs aux ministères de l'Economie et du Travail (Dares) dans une étude consacrée aux « Bénéficiaires de la revalorisation du SMIC au 1er juillet 2008 ». Dans les entreprises de moins de 10 salariés, leur part atteint même 30 %. A eux seuls, le commerce et les services aux particuliers emploient plus de la moitié des « smicards » (51,3 %). Les hôtels, cafés et restaurants figurent parmi les plus mauvais élèves : près de la moitié des salariés qu'ils emploient (46,1 %) sont payés au minimum légal.

Focalisée sur les entreprises privées non agricoles et hors intérim, cette étude fournit, en annexe, des indications étendues à l'ensemble de l'économie française, par recoupement avec d'autres enquêtes. Il en ressort que le secteur privé stricto sensu employait, au 1er juillet 2008, un peu plus de 2 millions de salariés rémunérés au salaire minimum. Mais si on y ajoute l'intérim, l'agriculture, les services à domicile et surtout la fonction publique (Etat, hôpitaux et collectivités locales), ils sont 3,4 millions dans ce cas, un chiffre en augmentation de 9 % sur un an.

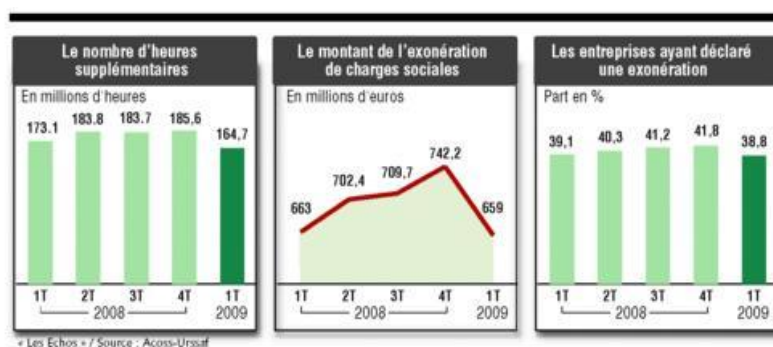
Bientôt un groupe d'experts

Cette progression doit beaucoup aux fortes valorisations du SMIC intervenues l'an dernier, la première en mai (+ 2,3 %) et la seconde en juillet (+ 0,9 %). Dans un contexte de « *moins de hausse des salaires de base* », de nombreux salariés rémunérés légèrement en deçà de 8,71 euros ont été ainsi « rattrapés » par la hausse du SMIC. Pour certains, c'est la preuve que le salaire minimum évolue trop rapidement par rapport à l'échelle des rémunérations.

Son calcul, qui dépend de l'évolution annuelle des prix et du salaire de base ouvrier, ainsi que d'un éventuel « coup de pouce » politique, est cependant susceptible d'évoluer. Un groupe d'experts doit être nommé dans les tout prochains jours, pour soumettre un avis au gouvernement et lui fournir, autant que possible, un argumentaire économique. Le groupe sera composé de cinq personnalités choisies par les ministres de l'Economie et du Travail, « *en raison de leur compétence économique et sociale* », selon un décret publié mardi au « Journal officiel ». Il remettra son avis quinze jours avant la traditionnelle réunion de la commission nationale de la négociation collective, fin juin, au cours de laquelle est officialisée la hausse du SMIC.

Les heures supplémentaires ont décliné au premier trimestre

Conséquence de la crise, seules 165 millions d'heures supplémentaires ont été effectuées au premier trimestre de cette année. La baisse est de 11 % par rapport au trimestre précédent et de 5 % sur un an. L'industrie et la construction sont touchées, mais aussi les services.



Pierre angulaire de la loi Travail, emploi et pouvoir d'achat, les heures supplémentaires exonérées de charges sociales avaient été jusqu'alors épargnées par la crise. C'est fini. Au premier trimestre 2009, leur nombre a commencé à baisser. Selon les statistiques publiées mercredi par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acosse), un volume de 165 millions a été effectué. C'est 11 % de moins qu'au trimestre précédent. Les entreprises sont également plus nombreuses à avoir totalement renoncé aux heures supplémentaires (+ 3 points).

Ces données doivent être toutefois considérées avec précaution, car la collecte des données n'ayant démarré que fin 2007, elles ne sont pas encore corrigées des variations saisonnières. La baisse constatée sur un an par l'Acosse, qui atteint 5 %, est donc plus significative, car elle lisse leur impact.

Quasi tous les départements

Six mois après le début de la hausse du chômage, les heures supplémentaires ont commencé à être impactées par la crise. Le phénomène de recul est général. Il touche tous les départements à l'exception de la Corse et de certains départements du Sud et d'Ile-de-France. Il est même plus important qu'il n'y paraît, car le maintien des 39 heures dans nombre d'entreprises de moins de 20 salariés les conduit à avoir des heures supplémentaires rigides parce qu'inscrites dans le contrat de travail de leurs salariés, donc peu susceptibles de baisser au gré de l'activité.

Les statistiques de l'Acosse, qui isolent les entreprises de moins de 10 salariés, confirment la forte différence de comportement entre les très petites entreprises et les autres. Elles montrent en effet que leur volume d'heures supplémentaires a augmenté de 5 % début 2009, alors que celui des employeurs de 10 salariés et plus a baissé de 8,1 %. Les grandes entreprises, employant plus de 2.000 salariés, restent néanmoins les plus grandes pourvoyeuses d'heures supplémentaires : elles sont 9 sur 10 à y avoir recours, contre un tiers dans les très petites entreprises.

Impact sur le pouvoir d'achat

Sur le plan sectoriel, l'industrie est évidemment la plus touchée. Seuls l'agroalimentaire et la pharmacie font exception. La baisse atteint même 30 % dans la fabrication de matériels de transport. La métallurgie et surtout l'automobile connaissent une accélération de la diminution de leurs heures supplémentaires et passent en dessous de leur point bas de fin 2007. La construction, après une remontée au deuxième trimestre de 2008, retombe.

Quant au tertiaire, sa baisse continue depuis le milieu de l'année 2008 efface la progression antérieure. Sur un an, la diminution est de 2,2 %. Les activités informatiques, financières et d'assurance et celles liées à la santé enregistrent des hausses notables, mais les secteurs directement impactés par la crise comme les transports et l'entreposage (- 8,7 %) et les activités immobilières (- 16 %) ainsi que les activités de services administratifs (- 9,2 %) font plus que les compenser.

Globalement, la baisse des heures supplémentaires va avoir un impact négatif sur le pouvoir d'achat des ménages : elles ont représenté une moyenne de 8,8 heures sur l'ensemble des salariés au premier trimestre de 2009 contre 9,9 heures fin 2008. Elle va en revanche limiter le coût budgétaire de la loi Tepas cette année. L'Acosse chiffre à 659 millions d'euros le montant total des exonérations de charges au premier trimestre. En 2008, elles avaient représenté 2,9 milliards d'euros.

Cauval (Simmons, Treca) supprime plus de 400 emplois en France

Le premier fabricant de meubles français Cauval Industries, connu notamment pour ses marques de matelas Simmons, Dunlopillo ou Treca, va réduire de 14 % ses effectifs en France, plus de 400 emplois devant être supprimés, a-t-on appris auprès de FO et de la direction. Le site Simmons de Flaviac (Ardèche), qui compte 94 salariés, doit fermer. Au total, la direction dénombre la suppression de 559 postes, à quoi elle soustrait le transfert et la création de 141 postes, selon le plan social présenté mardi en comité de groupe à Lognes (Seine-et-Marne). Il vise à faire face à un marché du meuble en recul de 30 % en 2009. FO, qui dénonce que « les salariés payent la facture une fois de plus », dénombre pour sa part 478 suppressions nettes d'emplois.

Le moniteur 20 mai 2009

Isoroy ferme deux sites de production

Dans le cadre d'une réorganisation intervenant au niveau du Groupe Sonae Indústria dont il est une filiale, le spécialiste des panneaux à base de bois fermera le 30 juin 2009 : les sites de Châtellerault et de Saint-Dizier.

Isoroy, filiale du Groupe Sonae Indústria, est un acteur majeur sur le marché français du panneau à base de bois proposant une offre large. Dans le cadre d'une réorganisation intervenant au niveau du Groupe Sonae Indústria, Isoroy fermera deux de ses sites de production le 30 juin 2009 : Châtellerault et Saint-Dizier.

19

Un marché européen sur-capacitaire, où les entreprises connaissent des difficultés récurrentes, conduit aujourd'hui Isoroy à se désengager du marché de l'OSB et à optimiser sa production de panneaux de MDF (Panneaux de Fibres de Moyenne Densité).

L'entreprise cessera la fabrication et la commercialisation de ses panneaux d'OSB dès juin 2009 et transférera une partie de la production de MDF de Saint-Dizier vers le site d'Ussel et d'autres sites du Groupe.

Isoroy souhaite se renforcer sur son coeur de métier : les panneaux destinés à l'agencement, l'ameublement et la décoration, notamment le Medium.

L'entreprise prépare déjà son avenir sur ce marché. Le site d'Ussel sera à même de proposer une gamme innovante et complète d'ici la fin de l'année, pour répondre aux besoins de tous les clients négoce, designers, architectes...

Parallèlement, Isoroy poursuit sa conquête du marché de la construction écologique, notamment celui de la maison à ossature bois, en offrant une gamme de produits techniques adaptés. Panneaux et dalles de particules bruts et gamme Agepan offrent des solutions pour des applications en toitures, murs et planchers.

Le 1% logement veut discuter de son avenir avec le gouvernement

Un audit vient de révéler que la poursuite des dépenses actuelles conduirait à un déficit en 2012.

Le mouvement du 1% logement, géré paritairement par le patronat et les syndicats, entend "ouvrir des discussions avec le gouvernement sur l'après 2011", a déclaré vendredi à l'AFP Jérôme Bédier, le président de l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL). "Un audit vient de révéler que la poursuite des dépenses actuelles conduirait à un déficit en 2012, ce qui est inimaginable", a affirmé M. Bédier, par ailleurs président de la FCD (Fédération du commerce et de la distribution), reprenant des propos publiés dans Le Figaro. "Aussi il faut ouvrir des discussions avec le gouvernement avant la fin de l'année", a ajouté M. Bédier.

Fortement critiqué pour sa gestion et sa gouvernance depuis de nombreuses années, le 1% Logement, qui gère un total d'environ 4 milliards d'euros par an (collecte auprès des entreprises et retour des prêts aux salariés), a entamé une vaste réforme depuis le début de l'année, concrétisée dans la loi sur le logement de Christine Boutin.

Le nombre d'organismes collecteurs va être réduit à moins d'une trentaine contre 109 actuellement (comités interprofessionnels du logement et chambres de commerce et d'industrie) et 203 il y a six ans.

"Cent deux organismes ont proposé de se regrouper dans 19 projets qui devraient être acceptés d'ici l'été, ce qui devrait réduire le nombre autour de 25", a indiqué M. Bédier. Le 1% logement, obligé de verser à l'Etat 850 millions supplémentaires par an, de 2009 à 2011, pour pouvoir financer à hauteur de 320 millions l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru), de 480 millions l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de 50 millions la politique de rénovation des quartiers anciens dégradés, poursuit ses discussions avec ces deux organismes pour conclure avec eux des conventions. "Nous mettons tout en œuvre pour tout régler avant fin juin et pouvoir verser l'argent", a conclu M. Bédier.